

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Formateur-accompagnateur

Concepteur de formation

Annexe I de l'arrêté du .././...

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences attachées à celles-ci.

Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être acquises en situation de formation et attestées au travers de la délivrance du diplôme correspondant.

Activité de **formateur-accompagnateur** :

Cadre de d'activité	page 4
Activités et compétences associées	page 6

Activité de **concepteur de formation** :

Cadre de d'activité	page 7
Activités et compétences associées	page 10

Remerciements – participants à l'élaboration du document	page 11
--	---------

Activité de **formateur-accompagnateur**

VB1

Cadre des activités de **formateur-accompagnateur**

Les activités décrites ci-après ne se substituent pas au cadre statutaire. Un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités ou un ensemble d'activités confiées à une fonction (ou métier).

Contexte

Le formateur-accompagnateur exerce une activité de formation et d'accompagnement d'apprenants au sein des services d'incendie et de secours.

Le formateur est une spécialité au sein des articles 1 de l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et de l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels.

Mission

Le formateur-accompagnateur a pour missions :

- Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer
- Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de formation
- Former un groupe d'adultes à des fins de développement de compétences
- S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes de performances devant être atteintes en situation et attestées par la délivrance d'un certificat de compétences correspondant.

Hiérarchie

Le formateur-accompagnateur est placé sous l'autorité du responsable de la fonction formation de l'organisme habilité.

Relations internes / externes

Le formateur-accompagnateur est en lien avec :

- le service en charge de la formation de son organisation
- les concepteurs
- les accompagnateurs de proximité
- les apprenants

Le formateur-accompagnateur peut également être en relation avec les autres formateurs-accompagnateurs, avec d'autres organismes et partenaires de la formation.

Conditions d'accès à la formation

Le formateur-accompagnateur est identifié par l'organisme de formation pour intégrer l'équipe de formateurs-accompagnateurs. Les conditions d'accès sont propres à chaque entité.

Conditions d'exercice

Les formateurs-accompagnateurs doivent :

- être sapeurs-pompiers,
- être sur la liste des personnes compétentes de l'organisme de formation,
- suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) selon les modalités fixées par l'autorité d'emploi et l'autorité de gestion, à savoir a minima, une journée par an.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Formateur-accompagnateur

Les activités regroupent des blocs de compétences. La formation est composée de 4 activités principales composant chacune un bloc de compétences.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer	<ul style="list-style-type: none">• Créer ou adapter des situations cibles en amont ou au premier jour de l'action de formation en lien avec le référentiel de formation
	<ul style="list-style-type: none">• Analyser l'activité de l'apprenant
	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation de l'existant
2. Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none">• Concevoir et mettre en œuvre des mises en situation professionnelle (MSP)
	<ul style="list-style-type: none">• Concevoir et mettre en œuvre des ateliers pédagogiques personnalisés (APP)
	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation post-action
	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation d'acquisition
3. Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner l'apprenant dans l'élaboration de son plan d'actions (si nécessaire)
	<ul style="list-style-type: none">• Adopter une posture de formateur-accompagnateur
	<ul style="list-style-type: none">• Animer et réguler un groupe d'apprenants
4. S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer ses pratiques de formateur
	<ul style="list-style-type: none">• Participer à l'amélioration de l'action de formation

Activité de **concepteur de formation**

VB1

Cadre des activités du **concepteur de formation**

Les activités décrites ci-après ne se substituent pas au cadre statutaire. Un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités ou un ensemble d'activités confiées à une fonction (ou métier).

Contexte

Le concepteur de formation exerce une activité d'analyse des compétences, de recherche et de développement des formations au sein des organismes de formation habilités à délivrer des certifications relevant des domaines de la sécurité civile. Il forme et participe à la gestion des équipes pédagogiques.

Le concepteur de formation est une spécialité au sein des articles 1 de l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et de l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels.

Mission

Le concepteur de formation a pour missions :

- l'analyse du travail des sapeurs-pompiers et/ou des personnels des organismes et services qui concourent aux missions de sécurité civile
- la production des référentiels internes de formation (RIF) et de certification (RIC)
- la construction de parcours de formation
- la professionnalisation des formateurs-accompagnateurs
- la supervision des formateurs-accompagnateurs et des accompagnateurs de proximité
- l'évaluation de l'efficacité des dispositifs conçus

Il participe à :

- l'analyse des besoins de/et en formation
- la recherche et au développement dans le domaine de la formation des organismes et services qui concourent aux missions de sécurité civile
- la veille scientifique et technologique en matière de formation

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes de performances devant être atteintes en situation et attestées par la délivrance d'un certificat de compétences correspondant.

Hiérarchie

Le concepteur de formation est placé sous l'autorité du responsable de la fonction formation de l'organisme habilité.

Relations internes / externes

Le concepteur de formation est en lien avec :

- le service en charge de la formation de son organisation, les équipes pédagogiques,
- les services en charge des opérations, des ressources humaines, des services techniques, des finances.

Le concepteur de formation peut également être en relation avec les autres organismes et partenaires de la formation.

Conditions d'accès à la formation

Les concepteurs de formation doivent avoir exercé en qualité de formateur-accompagnateur dans les conditions fixées par l'organisme de formation.

Conditions d'exercice

Les concepteurs de formation doivent :

- être sapeurs-pompiers,
- être sur la liste des personnes compétentes de l'organisme de formation
- suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) selon les modalités fixées par l'autorité d'emploi et l'autorité de gestion, à savoir a minima, une journée par an

VB1

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Concepteur de formation

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Professionnaliser les formateurs-accompagnateurs	• Accompagner les apprenants formateurs-accompagnateurs
	• Superviser les formateurs-accompagnateurs
2. Réaliser l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique	• Extraire les compétences des situations de travail
	• Elaborer des documents de référence
	• Evaluer l'efficacité des dispositifs
	• Participer à la recherche et au développement en ingénierie de formation et pédagogique

L'élaboration de ce référentiel par la DGSCGC est issue d'un travail collaboratif.

A ce titre, le Ministère de l'intérieur remercie particulièrement

- Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pilote du groupe de travail
- Par ordre alphabétiques, les entités qui ont participés : BMPM – BSPP – ECASC – ENSOSP – FORMISC/UISC
- Nominativement, les membres du groupe de travail et du comité de pilotage :
 - Groupe de travail :

BERNARD	François	ENSOSP
BERTRAND	Mathieu	SDIS 49
BLANC	Jean-Pierre	EcASC
COTTIN	Rémi	FORMISC
DONATI	Alain	BMPM
DUJARDIN	Hugues	FORMISC
DUBOIS	Franck-Emmanuel	EcASC
DUPOUX	Jean-Pascal	EMIZ Est
GATEAU	François	BSPP
GIRARDIERE	Laurent	SDIS 77
GOTTARD	Sylvie	CNFPT DR RAL
JOSEPH	Xavier	SDIS 13
LAPORTE	Pierre	ENSOSP
LE PAPE	Philippe	BSPP
MATEO	Liliane	CNFPT Pôle SPRM
MOUZET	Nathalie	CNFPT DR Centre
PATOT	Christine	SDIS 18
RITTER	Jean-Marie	BMPM
ROSSOW	Benoit	ENSOSP
RYCKEWAERT	Fabrice	SDIS 44
SEGUIN	Philippe	SDIS 41
VIDAL	Claude	FNSPF
ZUKOWSKI	Thierry	EMIZ Ouest

- Comité de pilotage :

BEDOJNI	Jean-Marc	EcASC
BLANC	Jean-Pierre	EcASC
GESRET	Samuel	DGSCGC - BFTE
LEBORGNE	Angélique	DGSCGC - BFTE
LAPORTE	Pierre	ENSOSP
MATEO	Liliane	CNFPT Pôle SPRM
NOISETTE	Jean-Yves	ANDSIS
PRADON	François	ENSOSP
PORTENARD	Dominique	CNFPT Pôle SPRM
VIDAL	Claude	FNSPF
WEISS	William	DGSCGC - BFTE